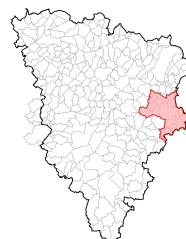


Localisation au sein du département

Nombre de communes : 19
Nombre d'habitants : 273 748



Issue de la transformation d'une Communauté de Communes créée en 2002 et progressivement développée avec le rattachement de communes limitrophes, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) compte aujourd'hui 192 123 habitants pour 14 communes, dont trois rattachées au 1er janvier 2011.

Son coefficient d'intégration fiscale de 32,1 se situe dans la moyenne (32,1 %).

La CAVGP comprend une commune de l'Essonne, Bièvres.

L'OIN du Plateau de Saclay, et les perspectives permises par la loi sur le Grand Paris (création de l'établissement public de Paris Saclay, zone de protection sur le plateau, mise en place de Contrats de développement territorial, liaisons par des infrastructures de transport de voyageurs), orientent les évolutions de ce territoire.

Concentrant déjà des pôles d'activités majeurs, cet espace comporte aussi des potentiels de développement en renouvellement urbain (par exemple à Vélizy_Villacoublay., à Satory), ainsi que des fonciers disponibles, uniques par leur taille et leur localisation (Satory Ouest), pour lesquels des projets partagés et de qualité doivent être progressivement construits.

Il apparaît cohérent de rattacher la commune du Chesnay (29 997 habitants) à la CAVGP, celle-ci formant une continuité urbaine évidente avec Versailles.

Comme indiqué à propos du secteur « Seine et Forêts », les communes de Bougival (8 542 h), et de La-Celle-Saint-Cloud (21 289 h), actuellement membres de la CCCS, rejoignent la CAVGP.

En termes d'équipements et d'emplois, la commune de Vélizy-Villacoublay (20 225 h) participe fortement à l'attractivité du pôle de Versailles et est également rattachée à la CAVGP. Elle est en outre et surtout intégrée dans les réflexions d'aménagement qui s'engagent dans le cadre de l'OIN du Plateau de Saclay, et les perspectives d'un développement urbain de qualité se situent dans ce contexte.

Bien que située à l'extrémité de la Vallée de Chevreuse, la commune de Chateaufort (1 453 h), comprise dans l'OIN, tournée vers le pôle de Versailles rejoint également la CAVGP.

Localisation au sein du département

Nombre de communes : 11
 Nombre d'habitants : 23 217

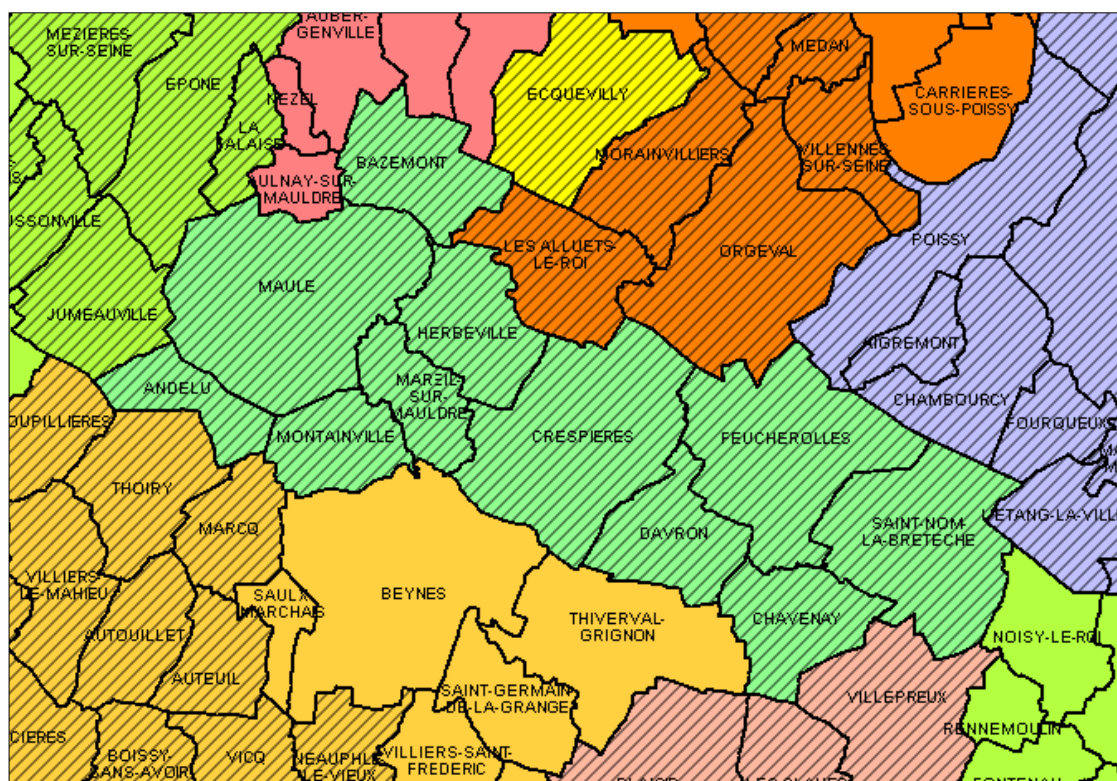


Les communes situées sur la Plaine de Versailles, et faisant actuellement partie du SIVU des Trois Rivières compétent pour l'élaboration en cours d'un SCOT Plaine de Versailles (dont le périmètre est désormais restreint avec l'adhésion de Bailly, Noisy et Rennemoulin à la CAVGP) se regroupent dans une communauté de communes délimitée par leur appartenance à ce même secteur géographique cohérent.

Cet espace intermédiaire, entre la Vallée de la Seine, la zone urbaine dense à l'Est, et les espaces plus ouverts au Sud, correspond en effet à un espace géographique, à des enjeux, et à un mode de fonctionnement spécifiques (zone d'activités agricoles de proximité, grande sensibilité paysagère, bassin versant du ru de Gally, intégration résidentielle).

Les communes concernées sont : Andelu, Maule, Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Montainville, Crespières, Davron, Feucherolles, Saint-Nom-La Bretèche et Chavenay.

Périmètre de la Communauté de Communes « Gally-Mauldre »



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 3
Nombre d'habitants : 58 668

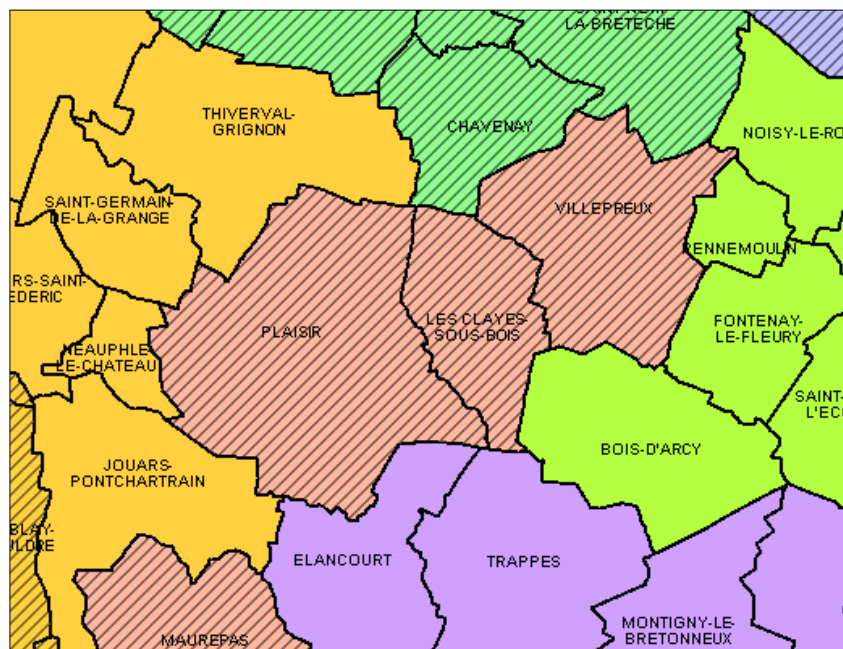


Les communes de Plaisir (31 156 h) et des Clayes-sous-Bois (17 388 h) forment une continuité urbaine sur laquelle s'est notamment développé un important pôle commercial et d'activités ; elles constituent une polarité en termes d'équipements et d'emplois.

Avec la commune de Villepreux (10 124 h), qui est directement liée à celles des Clayes-sous-Bois, ces trois communes constituent un espace homogène, d'une taille relativement importante.

Compte tenu de leur taille, et de la cohérence de ce territoire pour le portage de projets communautaires, les trois communes constituent un EPCI spécifique.

Périmètre de la Communauté de Communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 7
Nombre d'habitants : 148 080



Issue de la « Ville Nouvelle », la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), créée en 2003, compte 148 080 habitants pour 7 communes. Son coefficient d'intégration fiscale de 51,6%, ainsi que son potentiel fiscal, sont élevés.

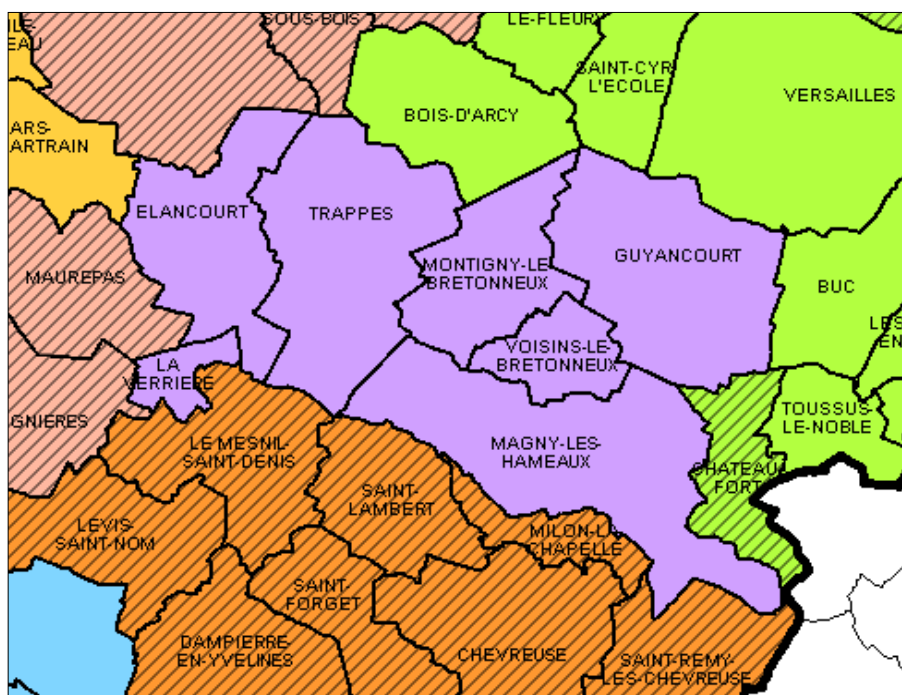
Le territoire de la CASQY comporte une diversité de quartiers, avec dans certaines des communes un parc important de logements sociaux ; de manière générale les activités, les services et les infrastructures ont été développés de manière rapide.

Ce territoire dispose encore d'un potentiel de développement important, par renouvellement urbain et par optimisation du foncier mobilisable.

La CASQY constitue déjà un EPCI structuré, qui doit contribuer à relever les défis de l'OIN du Plateau de Saclay.

Son périmètre reste en l'Etat

Périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 2
Nombre d'habitants : 23 596

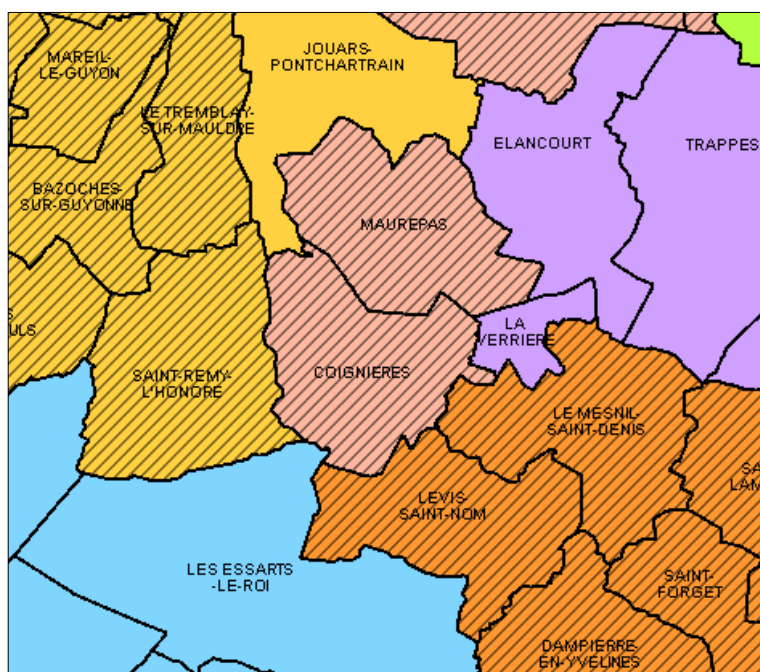


Compte tenu de leurs tailles relativement importantes et de leurs caractéristiques -territoire de transition entre Saint-Quentin-en-Yvelines et le Sud du département, en amont de plusieurs bassins versants, concentrant des spécificités et des problématiques urbaines avec la traversée par la RN10, la présence de commerces- les communes de Maurepas (19 033 h) et de Coignières (4 563 h) constituent dans l'immédiat une communauté de communes axée sur des enjeux et des projets partagés.

Cette situation doit permettre de consolider des axes de coopérations locales, dans la perspective d'un rapprochement efficace dans un second temps avec un EPCI limitrophe.

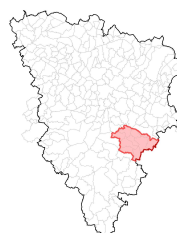
Le constat d'une coupure géographique vers le Sud, et d'échanges moindres avec le secteur de la Vallée de Chevreuse ou de la Plaine de Neauphle, oriente plutôt cette perspective vers une continuité urbaine avec la CASQY particulièrement pour Maurepas.

Périmètre de la Communauté de Communes de Coignières et Maurepas



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 10
 Nombre d'habitants : 25 987

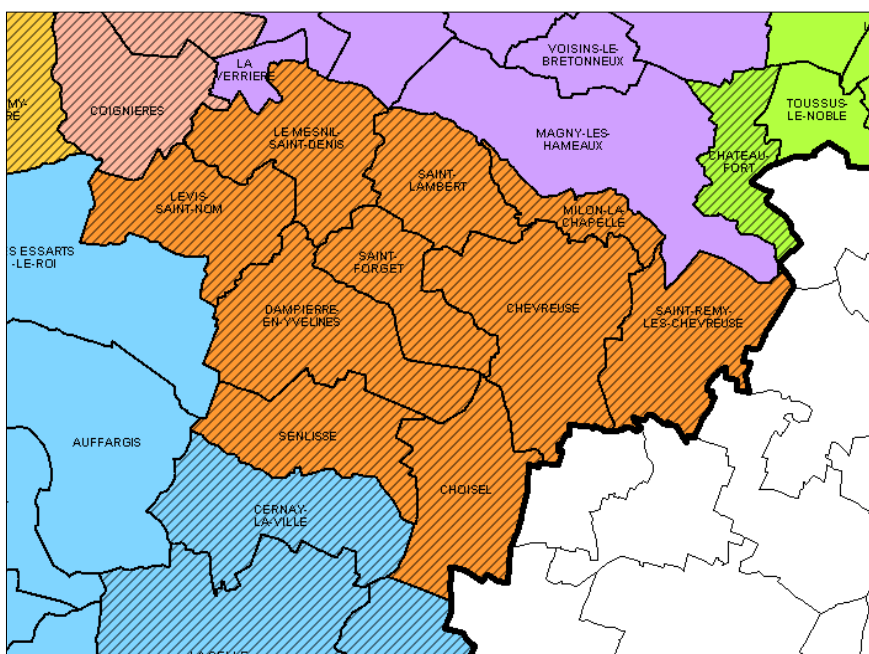


Le Nord de la vallée de Chevreuse peut se structurer autour d'une communauté de communes spécifique, compte tenu des caractéristiques du territoire : relief, bassin de l'Yvette, infrastructures de déplacement orientant en partie vers le Nord-Est, RER à Saint-Rémy-les-Chevreuse, modes d'occupation de l'espace.

Ces communes qui n'appartiennent actuellement à aucun EPCI font partie d'une même composante géographique, en secteur Nord du PNR. Une réflexion déjà engagée doit permettre de formaliser des projets partagés.

Le périmètre de cette communauté de communes regroupe les communes de Lévis-Saint Nom (1758 h), Le Mesnil-Saint-Denis (6 732 h), Saint-Lambert (424 h), Saint-Forget (491 h), Dampierre (1 159 h), Senlisse (550 h), Choisel (541 h), Chevreuse (5837 h), Milon-la-Chapelle (335 h), Saint-Rémy-les-Chevreuse (8160 h).

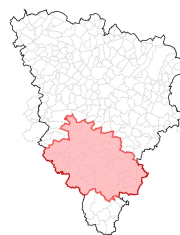
Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Fiche n°17 Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yveline et Communauté de Communes des Étangs

Localisation au sein du département

Nombre de communes : 28
Nombre d'habitants : 71 729



La Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline (CCPFY) a été créée en 2003. Elle compte 15 communes pour 45 000 habitants environ. Son coefficient d'intégration fiscale (29,0 %) se situe au niveau de la moyenne nationale.

Créée en 2004, la Communauté de Communes des Étangs (CCE) compte 5 communes pour 18 000 habitants. Son coefficient d'intégration fiscale (29,0 %) se situe également dans la moyenne (29,1 %).

Les deux communautés appartiennent au projet de SCOT Sud-Yvelines en cours de finalisation, et sont concernées par l'extension du périmètre du PNR.

Le périmètre de la Communauté Plaines et Forêts d'Yveline articule autour de la ville de Rambouillet deux vastes massifs forestiers. Le massif Nord délimite la séparation avec la communauté du Pays Houdanais. Le massif Sud s'étend jusqu'aux communes de Longvilliers et de Bonnelles et couvre une partie des communes isolées du bassin de la Rémarde.

Le pôle d'équipements et de services de Rambouillet possède un large rayonnement s'étendant de Mittainville à l'Ouest jusqu'à Bonnelles à l'Est.

Cette appartenance à une même composante paysagère, géographique, et d'usages, conduit au rattachement des communes de Cernay-la-Ville, La Celle-les-Bordes, Bullion, Bonnelles, Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers à la CCPFY.

Au Sud, la commune de Ponthévrard, isolée entre la CCCAPY et la CCPFY, est également rattachée à cette dernière (les principaux flux d'emplois en provenance de Ponthévrard se dirigent vers Rambouillet et vers Saint-Arnoult-en-Yvelines).

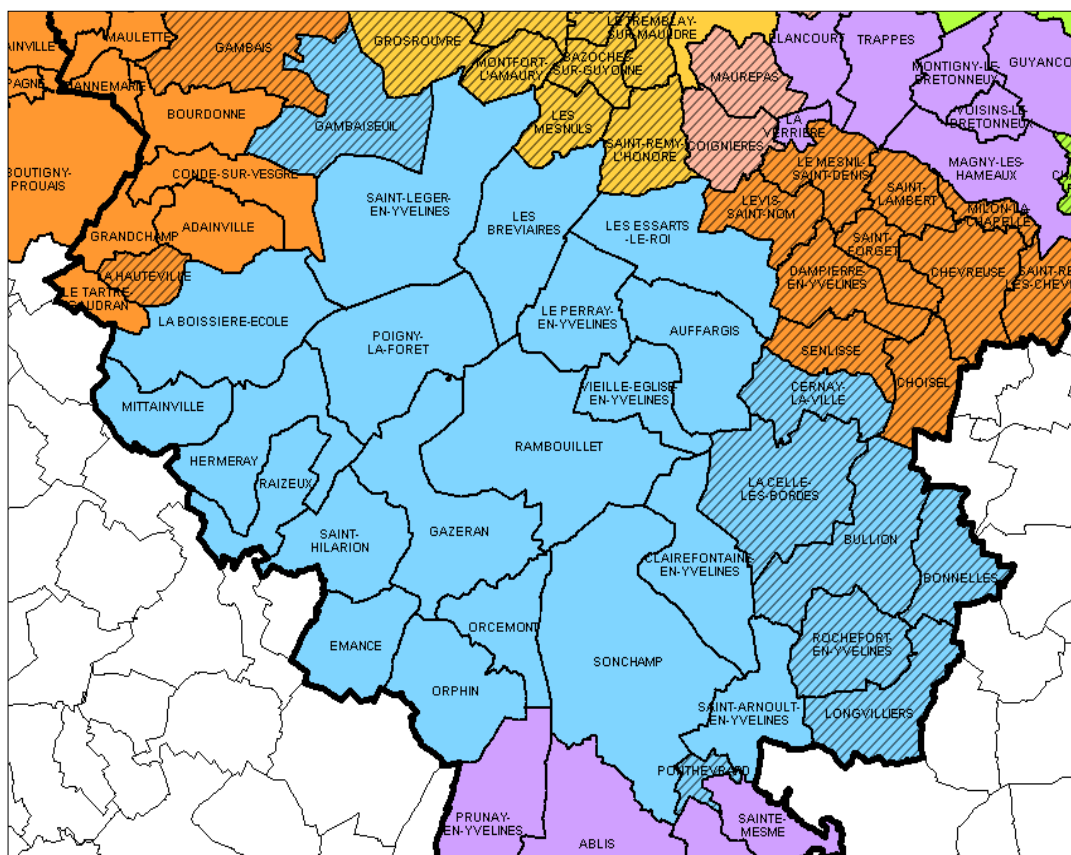
Au Nord, les communes de la communauté des Étangs sont également incluses dans cette zone d'influence. En outre, une large part du périmètre de cette communauté fait partie du massif forestier.

La cohérence induite par le massif forestier, facteur d'identité, le lien créé par la RN 10 et par l'axe ferré structuré par les quatre gares de Gazeran, Rambouillet, Le-Perray-en-Yvelines et les-Essarts-le-Roi, l'attractivité de Rambouillet, pôle d'emplois en expansion attirant les résidents des communes du Perray-en-Yvelines, de Saint-Arnoult-en-Yvelines, des Essart-le-Roi, expliquent des modes de fonctionnement et des enjeux partagés et conduisent au regroupement des deux communautés de communes.

Dans ce cadre, Gambaiseuil, implantée dans le massif nord de la forêt de Rambouillet, rejoint ce nouvel EPCI.

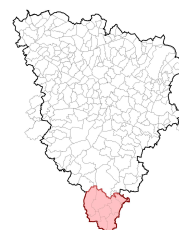
La fusion des deux communautés de communes doit permettre de composer un EPCI structurant et dynamique.

Périmètre de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts des Yvelines et des Étangs



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 8
Nombre d'habitants : 7 123



La Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines (CCAPY) existe depuis 2003. Elle est caractérisée par un coefficient d'intégration fiscale très élevé, du même niveau que trois des quatre communautés d'agglomération du département. Manifestement, cet EPCI a contribué à limiter ou à résorber le nombre de syndicats présents sur son territoire.

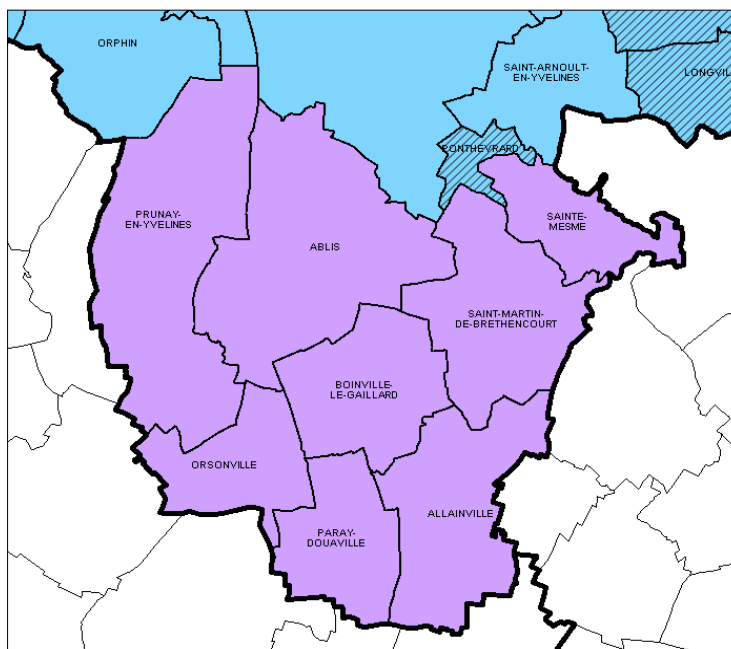
Le territoire de la communauté de communes recouvre le plateau d'Ablis. Il est délimité par le massif de la forêt de Rambouillet au Nord, et au Sud par les limites du département des Yvelines. Elle fait partie du projet de SCOT Sud Yvelines.

La communauté de communes est traversée par de nombreux axes d'importance nationale : l'A10 et l'A11 et la ligne TGV. La RN10 et la RN191 permettent respectivement de relier les Yvelines à Chartres dans l'Eure-et-Lo et à Etampes dans l'Essonne.

Ablis constitue un pôle local d'emplois et d'équipements, dont l'aire de rayonnement s'étend sur le plateau.

Le territoire de la CCCAPY, structuré autour d'Ablis présente des caractéristiques spécifiques (plateau, territoire agricole de la Beauce, carrefours d'infrastructures), et son périmètre, cohérent avec le fonctionnement de l'extrémité Sud du département, est maintenu.

Périmètre de la Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis – Porte d'Yvelines



Fiche n°19 Communauté de Communes
« Cœur d'Yvelines – canton de Montfort-l'Amaury »

**Localisation au sein du
département**

Nombre de communes : 30
Nombre d'habitants : 45 873



La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a été créée en 2004. Elle comprend 7 communes. Son coefficient d'intégration fiscale (32,4 %) se situe un peu au-dessus de la moyenne nationale (29,1 %).

Son territoire faisait partie du périmètre de l'ancien schéma directeur du pays de Houdan-Monfort, constitué sur un axe Est – Ouest structuré notamment par la RN12, et incluant le canton de Montfort.

La plaine de Montfort, composée de communes similaires à celles du Cœur d'Yvelines, doit compléter le secteur de la CCCY (taille limitée pour certaines et d'ambiance rurale), pour permettre une optimisation des projets communautaires à une échelle suffisante et cohérente.

Comme son nom l'indique, la communauté Cœur d'Yvelines est située au carrefour naturel et historique des Yvelines, traditionnellement localisé dans la plaine de Neauphle. Ne disposant pas d'un pôle de centralité unique – même si le centre de gravité de cet espace se rapproche de Montfort-l'Amaury – la future communauté de commune pourra articuler l'exercice de ses compétences et de répartition de ses équipements autour d'une approche multipolarisée.

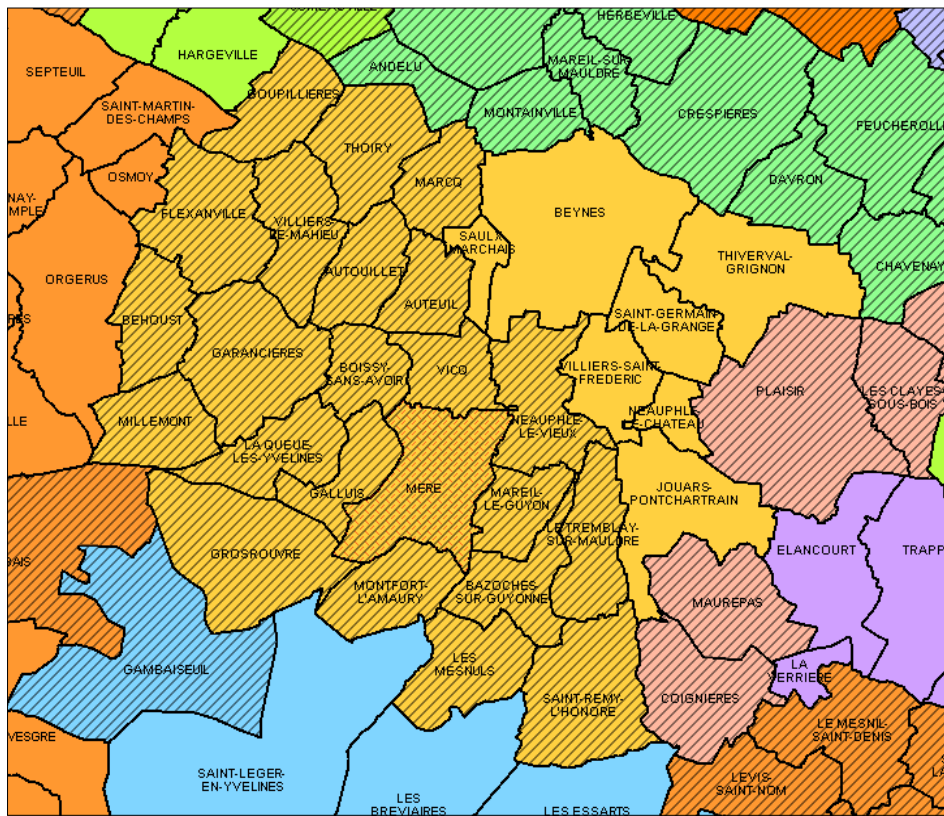
Montfort-l'Amaury constitue en outre un pôle d'équipements et de services dont l'aire d'influence est comprise entre le pays Houdanais et celle de Plaisir-Les Clayes.

Globalement ce territoire constitue un vaste bassin caractérisé par la présence d'activités agricoles, délimité au Nord par la butte de Thoiry et la forêt de Beynes et au Sud par le massif forestier de Rambouillet.

La commune de Marcq a déjà souhaité intégrer la communauté de communes Cœur d'Yvelines, en cohérence avec le fonctionnement de ce bassin de vie.

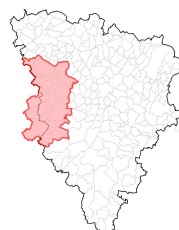
Les communes suivantes forment ce nouvel EPCI en complémentarité avec celles de la CCCY : Marcq (717 h), Goupillières (428 h), Flexanville (577 h), Behoust (470 h), Millemont (254 h), Thoiry (1139 h), Villiers-le Mahieu (725 h), Garancières (2416 h), La Queue-lez-Yvelines (2110 h), Grosrouvre (888 h), Autouillet (472 h), Boissy-sans-Avoir (609 h), Galluis (1159 h), Auteuil (933 h), Vicq (320 h), Méré (1794 h), Montfort-l'Amaury (3176 h), Neauphle le -Vieux (700 h), Mareil-le-Guyon (432 h), Bazoches (606 h), Les-Mesnuls (897 h), Le Tremblay sur Mauldre (1082 h), Saint-Rémy-l'Honoré (1424 h).

Périmètre de la Communauté de Communes « Coeur d'Yvelines – canton de Montfort-l'Amaury »



Localisation au sein du département

Nombre de communes : 38
 Nombre d'habitants : 30 547



Créée en 1997, La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) rassemble 27 000 habitants pour 34 communes (dont cinq communes appartenant au département de l'Eure-et-Loir). Elle est caractérisée par un coefficient d'intégration fiscale (21,2%) inférieur à la moyenne nationale (29,1).

Cette communauté s'appuie sur une organisation bien structurée et une dynamique de projets se déployant sur un territoire cohérent .

Constituant une entité spécifique en limite Ouest du département, incluant le Nord du bassin versant de la Vaucouleurs, caractérisé principalement par un pôle d'emploi et d'équipements autour de Houdan et par le territoire agricole du Drouais, le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Houdanais n'a pas vocation à évoluer sensiblement à moyen terme.

La commune de La Hauteville (180 h), qui n'appartient à aucun EPCI (ni au périmètre du SCOT Sud Yvelines), rejoint la CC du Pays Houdanais. De même, la commune de Gambais (2460 h), située à proximité du pôle de Houdan, est rattachée à la CCPH.

Au Nord, les communes de Vilette et de Rosay, en continuité de celle de Boinvilliers qui appartient déjà à la CCPH, ont des perspectives de fonctionnement avec cette communauté de communes, à laquelle elle sont rattachées.

Périmètre de la Communauté de Communes du Pays Houdanais

